



Retirer dossier de code dans auto école

Par **julie70_old**, le **26/05/2008 à 13:31**

bjr, je suis dans une auto école depuis l'année dernière. J'ai déménagé depuis février et je voudrais changé d'auto école. Il me réclame 150€ alors que je n'ai jamais signé de contrat qui stipule que je dois payé.

La préfecture dit que si il y a un contrat qui est bien précisé le montant à payé ben je payé, sinon je ne dosi pas payé. Le moniteur me dis qu'il y a un contrat mais refuse de me le montré. Je sens l'arnaque à plein nez. Cela fait 1 mois que j'essai de récupérer mon dossier. Toujours pas vu le contrat. Le moniteur ma même dis que j'ai du le jeté le contrat!!!

quels sont mes droits? Que dois-je faire pour pouvoir récupérer mon dossier?

J'ai déjà payé 200 € à l'inscription et je n'ai pa encore passé le code!!!

aidé moi svp. Merci d'avance

Par **gloran**, le **27/05/2008 à 11:15**

NE PAYEZ RIEN car vous avez le droit pour vous et pourrez même mettre en difficulté cette auto-école peu scrupuleuse, au point d'obtenir rapidement gain de cause.

Mon épouse vient d'avoir son permis (en AAC) et je connais donc bien le sujet (3 changements, lié à un déménagement).

La plupart des auto-écoles ne font pas signer de contrat. C'est pourtant obligatoire, article L213-2 du code de la route. Si un contrat signé prévoit des frais de transfert, vous devez les payer. Mais, si vous n'avez pas signé de contrat, vous n'avez rien à payer contractuellement, et en plus le moniteur est dans l'illégalité !

Concernant le dossier 02 (le dossier qui vous suit sur les différentes auto-école, jusqu'à obtention du permis), il vous appartient. Le tribunal d'instance de Fontainebleau a condamné le 12 mai 1980 une auto-école à verser des dommages et intérêts pour rétention abusive du dossier.

Je vous propose donc d'envoyer un recommandé AR (obligatoirement, pas de courrier simple) à cette auto-école, de mise en demeure de restituer le dossier 02.

Rappelez dans ce courrier :

- que le dossier vous appartient, comme le rappelle la jurisprudence (et le site http://www.les-permis.com/index.php?option=com_content&task=view&id=20&Itemid=38), et que le tribunal d'instance de Fontainebleau a condamné le 12 mai 1980 une auto-école à verser des dommages et intérêts pour rétention abusive du dossier,

Concernant le contrat :

- précisez que vous n'avez pas signé de contrat.
- Mettez en demeure cette auto-école, qui soutient que vous en avez signé un
 - * de vous en transmettre la copie,
 - * précisez que, cependant, s'ils vous présentent un document qui de toute façon n'existe pas et serait alors créé de toute pièce par eux en faisant apparaître une signature falsifiée, vous porterez plainte au pénal pour faux et usage de faux article 441-1 du code pénal,
- précisez que le fait de réclamer un paiement pour récupérer ce qui vous appartient pourra constituer une extorsion passible des peines prévues à l'article 312-1 du code pénal (10 ans de prison 150000 euros d'amende ça calme), et une escroquerie passible des peines prévues à l'article 313-1 du code pénal,
- précisez que, s'il ne vous transmettent pas sous huitaine / quinzaine / un mois (au choix :) votre dossier, vous contacterez la préfecture et la DGCCRF afin d'obtenir la suspension de leur agrément.

Pour la menace de plainte au pénal, précisez que vous déposerez plainte auprès de Monsieur le doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile et demande de dommages intérêt : procédure qui ne peut être classée sans suite par le procureur : dans un courrier ça calme aussi :)

Avec tout ça, vous devriez être en mesure de convaincre ces petites gens d'accourir chez vous pour vous rendre votre dossier avec la bise du chef en prime.

Un petit lien en prime (voir page VIII) :

http://www.conso.net/bases/5_vos_droits/1_conseils/conseil_411_fj96-auto_ecoles.pdf

Bon courage - et tenez nous au courant des résultats !

PS : je viens de lire que, si vraiment vous ne pouvez le récupérer, vous pouvez demander un duplicata auprès du "délégué à la formation du conducteur", se renseigner en Préfecture au service des permis de conduire pour avoir ses coordonnées.

Par **souhoufyou**, le **22/07/2008 à 00:12**

Bonjour,

alors voila moi j'ai un probleme et je c'est plus du tout comment faire...

Deja en juin 2007 je m'été inscrit dans une auto ecole juste a coté de ché moi en decembre 2007 j'ai du transféré mon dossier dans une autre auto ecole car avec mon travail je ne pouvais pas allé au heur de code. dans cette auto ecole j'y avais fait 12h de conduite.. Dans ma nouvelle auto ecole lors de l'inscription tout avais l'air clair je paye 900€ code ilimité + formation acélééré sois 2jour de formation é ensuite le passage a l'examen que j'ai eu fin mai et 20heur de conduite..

actuelement j'ai fait mes 20h et je c'est que je suis pret car meme les moniteur mon dit que c t bon. la secretaire ma dit qu'il fallait que je valide un examen blanc.

enfaite c'est comme l'examen 35min manoeuvre et question oral.. et le moniteur valide ou non cette examen. si l'exament et validé il me donne une date pour me présenté dans le cas contraire je doit refaire 2/3h de conduite a 38€ l'heure car sa a augmenté avan c'était 34€..

donc j'ai passé cette examen avec un moniteur auquel la veille j'avais fait une heur de conduite avec et il ma dit tu refait la meme chose demain et il sera valider. ce qui montre que j'était bien apte car je n'avais fait aucune erreur.

j'ai passé l'examen blanc et la j'ai fait une erreur que j'avou mais qui ne merite pas de me recallé. sur une route limité a 50 il mon toujours dit de roulé jusqu'a 55km/h ce n'était rien la j'ai rouler a 56km/h j'admet mes tort mais je ne pensse pas que c'est une reson valable pour ne pas vouloir me présenté a l'examen. Je leur est bienf ait comprendre que ce n'était pas 2 ou 3heur de plus qui von faire que je vais roulé a pile 55km/h il mon dit "nan il y a un manque d'observation..." donc je ne c'est plus quoi faire paske je suis près je le c'est certain moniteur le dise mais nose pas le redire devan la directrice.j'en suis deja a plus de 1400€ de permi avec mon autre autoecole sachan que la il ne me retouve pas mon dossier donc si je veut allé encore dans une autre autoecole rapidement je ne pourais pas car mon dossier et perdu. et il faut que je le passe rapidement car si je ne l'ai pas je perdré mon travaille au mois de septembre..

voila si quelqu'un saurait m'indiqué ce que je pourais faire je lui en serai vrément reconéssan. jvous remerci d'avance et désolé pour les faute d'ortographe...)

Par **gloran**, le **22/07/2008** à **07:34**

(oui c'est très pénible les fautes d'orthographe, toute une génération de sacrifiée sur les bancs de l'école).

Votre dossier vous appartient. L'auto-école ne l'a pas perdu, elle ne veut simplement pas vous le rendre, au mépris de la loi, pour faire pression sur vous.

Mettez les en demeure de vous le rendre en citant la jurisprudence (tribunal d'instance de fontainebleau, lire ma précédente intervention sur ce fil...), par courrier en recommandé AR. Sans fautes d'orthographes, la mise en demeure :)

Cordialement

Par **domi**, le **22/07/2008** à **09:35**

et avec la ponctuation , car franchement sans ponctuation c'est terrible ...

Par **souhoufyou**, le **22/07/2008 à 11:00**

Oui c'est vrai je suis désolé! :)

En tous cas merci, mais ce que j'aurais voulu savoir, c'est es-ce qu'ils peuvent me refuser le passage a l'examen avec leurs histoires "d'exam blanc" qui ne sert simplement qu'à faire reprendre des heures de conduite.

Sinon mon dossier il ne le retrouve vraiment pas. Pendant que je passais mes heures ils ne trouvaient pas le livret, donc ils ne pouvaient faire aucun suivi pédagogique.

Je ne veut pas forcément partir de cette auto école moi je veut simplement passé l'examen...

Après si c'est la seul solution, je changerais.

A savoir, je n'ai pas du tout le souvenir d'avoir signé un contrat. La je compte aller hausser le ton a cette auto-école car jusqu'à, j'ai étais très calme et patient. Mais avant d'y aller je voudrais vraiment être sur de mes droits.

Voila en espérant avoir fait un petit effort avec l'orthographe, je vous remercie du temps que vous consacrez à répondre.

Par **gloran**, le **22/07/2008 à 14:58**

Nous avons déjà répondu, relisez tout le fil de discussion ! c'est lassant de redonner les mêmes textes de loi à chaque nouvel intervenant d'un fil de discussion qui ne prend pas la peine de tout lire.

Par **souhoufyou**, le **22/07/2008 à 19:56**

Merci pour l'accueil.. Si je demande de l'aide ici c'est que je tente de me renseigné. Bien entendu pour me renseigné je lis et j'ai bien tout lu jusqu'au .pdf de 9 pages.. mes cela me donne pas exactement la réponse à mes questions dans mon cas. Car pour aller a l'auto-école manifesté mon désaccord avec leur façon de faire, je veut vraiment être sur de moi dans mes propos.

Par **domi**, le **22/07/2008 à 20:19**

Si vous vous sentez vraiment prêt à passer votre permis , exigez de la directrice qu'elle vous y inscrive à la prochaine session .

Par **gloran**, le **22/07/2008 à 20:30**

On vous indique que :

- le dossier 02 vous appartient,
- qu'une jurisprudence condamne une auto-école à des dommages et intérêts pour rétention

de ce dossier,

Que voulez vous de plus exactement pour être "rassuré(e)" ?

A vous d'exiger de passer à la prochaine session : vous êtes le client, ne l'oubliez pas !!

Mon épouse a passé son permis en début d'année, après 3 changements d'auto-école suite à manque de sérieux puis déménagement. Par contre la dernière auto-école, dans ma ville natale, très sérieuse, lui a permis de décrocher le permis à J-3 de perdre le bénéfice du code : avec cours intensifs et 2 passages d'examen coup sur coup : si l'auto école le veut, elle l'obtient son créneau d'examen...

Comme vous voyez, je connais donc bien le problème.

Par **souhoufyou**, le **22/07/2008 à 20:37**

ba je c pas vu qu'ils me disent qu'il l'on perdu.. j'ai peur qui me face le coup de la demande a la préfecture pour en refaire un nouveau. ce qui me fera attendre encore longtemps...Et la dessus je ne c'est pas si je doit attendre ou justement de faire toute les démarche possible pour avoir des domage et intérêt meme si ce n'est pas vrément ce que je recherche.. je veut simplement que sa se face rapidement.

Mais quand j'ai dit que je voulais passer l'examen elle ma dit que non il fallait que je valide un examen blanc et elle a bien insisté sur sa..

Par **domi**, le **22/07/2008 à 20:52**

Vous pouvez toujours lui dire que si elle ne vous inscrit pas , vous ferez part de ses agissements à la préfecture....

Par **dominodomi**, le **05/09/2008 à 18:09**

Bonjour,

Mon fils a passé son permis, il y a quatre ans et l'a loupé plusieurs fois et a fini par abandonner.

Il veut maintenant le repasser ; je me donc suis rendu à l'auto école.

La première fois on me dit de revenir la semaine suivante, que le dossier est « classé » qu'il faut faire des recherches.

Une semaine passe, je reviens

Le dossier n'est toujours pas trouvé, on me dit que 4 ans c'est ancien et on me de mande de rappeler plus tard.

Je rappelle « plus tard », dossier toujours pas trouvé, et on me demande de rappeler la semaine suivante.

Encore.

Combien de temps ça peut durer une telle situation ?

J'ai l'impression qu'on va me faire revenir et revenir sans cesse.

Si l'auto-école a effectivement perdu le dossier (ce qu'il me semble), que puis-je faire, car mon fils attend lui de pouvoir reprendre des leçons pour repasser le permis.

Si au final, ils ne retrouvent rien, quelle est la procédure à mener pour que tout rentre dans l'ordre ?

Merci de votre réponse.

Par **gloran**, le **05/09/2008** à **23:13**

Si le dossier est perdu, ré-inscrivez vous, éventuellement dans une autre auto-école. On vous recréera probablement un dossier. Vous perdrez peut-être le "bénéfice" de l'historique du nombre d'heures effectuées mais en même temps vous perdrez moins votre temps et au final vous aurez certainement le permis plus vite.

Encore une fois, il y a des LOI, lisez le fil de discussion je donne tous les détails. De 2 choses l'une :

- soit vous mettez l'auto-école devant ses responsabilités juridiques, par mise en demeure et, le cas échéant, mise en action de la justice : vous aurez probablement gain de cause mais ça pourra prendre du temps, mais aussi, face à quelqu'un de déterminé l'auto-école donnera suite à vos demandes sans passer par la justice,
- soit vous changez de crèmerie, rapide, net, sans bavure.

Cordialement

Par **dominodomi**, le **07/09/2008** à **22:48**

merci pour cette réponse

pour le moment, j'attends de voir s'il retrouve ce dossier, et voir ce qu'ils me proposent

Par **auto ecoleuse**, le **07/10/2008** à **22:17**

Bonjour,

Je viens de lire la totalité des messages, et je ne suis pas entièrement d'accord avec ce qui est noté.

Les auto ecoles ne sont pas forcément responsables des "betises" de leur candidat.

Un candidat qui perd son contrat, l'auto ecole a le double, menacer l'auto ecole de faux et usage de faux en disant que la signature est un faux...

Dans ce cas, les auto ecoles ont toujours tort ?

L'auto ecole peut etre honnete et le candidat ne l'est peut etre pas.

Il y a aussi des candidats qui ne veulent pas payer ce qu'ils doivent a l'auto école, et c'est encore l'auto ecole qui trinquent.

Il y a des auto ecoles honnetes qui souhaitent travailler honnetement et des candidats peu scrupuleux qui inventent ou creer des difficultés qui n'existent pas.

Voilà. C'est tout.

Par **gloran**, le **08/10/2008** à **00:00**

Bonjour,

Il y a des auto-écoles honnêtes, je suis le premier à le dire, j'en connais une très bien.

Mais, là n'est pas la question, auto-ecoleuse.

Si vous veniez sur ce forum en disant "j'ai un client qui ne paye pas ses leçons que puis-je faire ?", je vous aurais répondu de la même façon, posément, le plus précisément possible. Si un client d'auto-école pose une question, par exemple, "mon auto-école ne veut pas me rendre mon dossier", de même je lui donne les éléments. Savoir si celui qui pose la question est de bonne foi, vaste sujet !!! Mais, hors-sujet assurément.

Ceci étant dit, pour une auto-école honnête, j'en ai pratiqué 3 qui le sont beaucoup moins : leçons de code à l'emporte pièce (passer un film sans analyse par la suite, autant mater un divx chez soi sur le sujet), pas de contrat (sérieusement, combien d'auto-écoles établissent un contrat en bonne et due forme alors que la loi l'impose ??), refus de rendre le dossier et j'en passe.

Donc, oui, il y a des auto-écoles honnêtes. Et, qui prennent les candidats qui ont déménagés, avec potentiellement moins d'heures à faire pour une place de prise.

Mais, force est de constater - en tout cas c'est mon avis et mon constat - qu'il y a un souci avec la majorité des auto-écoles. Faut-il leur lancer la pierre ? Pas certain : le système français est totalement à revoir, le permis est devenu tellement difficile et cher à passer que les conducteurs sans permis se multiplient. On peut aussi parler de l'arbitraire de l'examen, trop long quand il faudrait plus court comme avant (20mn) avec un second avis, comme avec un jury plutôt qu'un juge. Surtout que, très souvent, une même action peut être considérée comme dangereuse ou non selon l'examineur. Exemple d'absurdité : le moniteur ou l'examineur dira que l'on est trop lent pour prendre une voie rapide, l'autre pas assez, l'un dira que l'on a pas vu la priorité à droite mais si on ralentit il nous jugera peu sûr. Code de la route devenu trop complexe au gré des normes, directives et contredirectives au gré des moniteurs et examinateurs, on en arrivera comme en Angleterre à retirer tous les panneaux d'une ville pour s'apercevoir que ça circulera mieux et plus prudemment ainsi :)

Voilà mes pensées du soir.

Par **auto ecoleuse**, le **09/10/2008** à **12:47**

Bonjour Gloran,

Je viens de lire votre réponse. La loi impose d'établir un contrat depuis belle lurette !! Et ma société fait signer ces fameux contrats. Depuis 2005, date de ma reprise à la tête de cette société, les contrats sont même plus que signés, ils sont expliqués avant que la personne s'inscrive chez moi.

Je remplis "toutes les cases" demandé par la loi, la préfecture ...etc...

Résultat, j'ai des candidats peu scrupuleux qui nous accusent de faux et usage de faux par rapport à la signature, et l'auto - école doit se débattre comme un diable pour faire admettre que l'auto école est honnête et le candidat pas. Le gros souci avec tout ça, c'est que l'on utilise des frais très chers pour souvent une centaine d'euro, et que c'est une perte de temps, perte d'argent, perte d'énergie. La réputation de ma société est très importante pour moi, et nous sommes obligés de passer par là pour laver notre nom.

Il y a toujours des auto - écoles véreuses, malheureusement, ces fameuses auto-écoles font des dégâts souvent désastreux pour les gens honnêtes.

Et les auto écoles honnêtes sont éclaboussées par ce genre de cas.

Mais les auto école qui facturent des heures, des frais à droite à gauche pour pas grand chose, qui refusent de rendre des dossiers pour "embêter" les élèves ou qu'ils ne font pas signer de contrat, bla bla bla, ce sont souvent les auto écoles qui font des prix d'appels genre 650 à 750 Euros la formation permis, ça sous entend souvent des frais supplémentaires à gogo...

Le choix d'une auto école est primordiale. Ne pas se fier aux prix, voir tous les aspects.

Donc, Gloran, vos interventions sont justes car elles répondent aux attentes des personnes qui posent les questions, mais le mieux est de toujours bien préciser qu'il faut toujours les deux sons de cloche avant de prendre parti. Je ne dis pas que vous le fassiez. Les conseils donnés sont justes, on peut même rajouter à la liste des articles de loi, l'article 1315 du code civil qui indique que les personnes qui réclament une somme doivent prouver que les personnes les doivent vraiment, mais également, des personnes devant de l'argent doivent prouver qu'il ont payé les sommes dues.

BREF, CONSEILS IMPORTANT : Choisissez une auto école qui **FONT** signer un contrat, posez tout simplement la question et bien sûr, s'ils font signer un contrat, lisez le **AVANT** de signer.

Si l'auto école ne fait pas signer de contrat, votre réaction doit être la suivante : "Merci beaucoup, au revoir !!! "

:)

Par **gloran**, le **09/10/2008** à **17:51**

Bonjour auto-ecoleuse.

Je comprends votre souci.

Je corrige par contre un point de droit que vous mentionnez sur l'article 1315 :

[fluo]l'article 1315 du code civil qui indiquent que les personnes qui réclament une somme doit prouver que les personnes les doivent vraiment,[/fluo]

--> ok là dessus

[fluo] mais également, des personnes devant de l'argent doivent prouver qu'il ont payé les sommes dues.[/fluo]

--> pas ok là dessus, vous inversez la charge de preuve. Car en général, c'est le créancier qui réclame son dû, et c'est donc à lui de prouver qu'il détient une créance, et non à la personne de prouver qu'elle n'en a pas... même si dans les faits, la personne doit se défendre en mettant en demeure le créancier de présenter les titres justifiant que la créance est certaine, liquide, exigible. Faites bien attention à cet histoire de charge de preuve :)

Tout comme les agences immobilières se sont multipliées comme des petits pains quand les prix ont grimpé, les auto-écoles se sont aussi multiplié au fur et à mesure que la loi durcissait les conditions d'obtention du permis (inutilement et avec des effets collatéraux désastreux que l'on découvre maintenant) : que ce soit le permis lui-même (questions que l'on pose : quel besoin a-t-on de savoir ce qu'est une bougie pour piloter un véhicule, quand il devient impossible de réparer sa voiture soi-même) ou l'examen (passé à 35 min, la plus-value en sécurité se chiffre certainement en conducteurs sans permis) toujours inutilement plus dur à obtenir. Les prix ont explosé : vous citez 750 euros comme tarif d'appel... mais ça devrait être un maximum ! J'ai payé mon permis autour de 2000F en 1990...Même avec l'inflation le compte n'y est pas. Imaginez qu'on en est bientôt à payer plus cher les auto-écoles que des leçons d'avion ou d'hélico, ce qui laisse de plus en plus de jeunes sur le carreau sans permis pourtant nécessaire pour trouver du boulot, comme le rappelle le rapport Bertrand en 2005.

Je suis convaincu "qu'on va en revenir". Tous comme les agences immobilières aujourd'hui, de nombreuses auto-écoles fermeront boutique quand les prix baisseront et que l'on assouplira enfin les conditions du permis. Seules les meilleures auto-écoles (dont vous semblez faire partie) survivront.

Mieux : j'appelle de mes vœux l'ère, plus si éloignée que ça (allez, 30 ans max), où les voitures se conduiront toutes seules (quel bonheur pour les personnes âgées) en gérant la vitesse et le trajet de façon optimum. Croyez moi, je suis dans le métier, la robotique et l'informatique font des progrès véritablement considérables, les fictions d'Asimov ne sont plus guère éloignées de notre futur quotidien.

Par **chris75**, le **30/04/2009** à **12:12**

Bonjour,
ce message est adressé à Gloran.

vous dites :

"Concernant le dossier 02 (le dossier qui vous suit sur les différentes auto-école, jusqu'à obtention du permis), il vous appartient. **Le tribunal d'instance de Fontainebleau a condamné le 12 mai 1980** une auto-école à verser des dommages et intérêts pour rétention abusive du dossier."

Seriez vous en possession de cette décision, ou auriez vous son numéro ou des références

plus précises pour pouvoir la trouver?

Car je suis en procès avec mon auto-école pour cette raison, et j'aimerais pouvoir présenter la dite jurisprudence au juge.

Cordialement,
Christophe

Par I2ville, le **02/05/2012 à 18:14**

Bonjour

j'ai lu les précédents messages car je suis face à une sorte d'arnaque je pense. En effet, il y a environ 8 mois que je me suis inscrit dans une auto-école dont le but d'obtenir mon permis o plus tard début juillet, tout se passer bien jusqu'au moment ou j'ai eu mon code en février et là la monitrice me sort des truc comme quoi il me faudra o moins 35 heure de conduites or on n'a mémé pas encore commence la conduite, elle ne m'a jamais évalué. Moi je veux pas paye 15h de plus sachant qu'elle ne sait mm pas comment je me roule. je refuse du coup elle veut me rembourse 400 euros sur les 920 euros c'est qui ne me convient pas car je juste aller au code et je l'ai eu. En un mot pour elle toutes les prestation de code valent 520 euros et 400 euros pour la conduite. Que faire ?

Par I2ville, le **02/05/2012 à 18:18**

Bonjour

j'ai lu les précédents messages car je suis face à une sorte d'arnaque je pense. En effet, il y a environ 8 mois que je me suis inscrit dans une auto-école dont le but d'obtenir mon permis o plus tard début juillet, tout se passer bien jusqu'au moment ou j'ai eu mon code en février et là la monitrice me sort des truc comme quoi il me faudra o moins 35 heure de conduites or on n'a mémé pas encore commence la conduite, elle ne m'a jamais évalué. Moi je veux pas paye 15h de plus sachant qu'elle ne sait mm pas comment je me roule. je refuse du coup elle veut me rembourse 400 euros sur les 920 euros c'est qui ne me convient pas car je juste aller au code et je l'ai eu. En un mot pour elle toutes les prestation de code valent 520 euros et 400 euros pour la conduite.

Par I2ville, le **02/05/2012 à 18:19**

Bonjour

j'ai lu les précédents messages car je suis face à une sorte d'arnaque je pense. En effet, il y a environ 8 mois que je me suis inscrit dans une auto-école dont le but d'obtenir mon permis o plus tard début juillet, tout se passer bien jusqu'au moment ou j'ai eu mon code en février et là la monitrice me sort des truc comme quoi il me faudra o moins 35 heure de conduites or on n'a mémé pas encore commence la conduite, elle ne m'a jamais évalué. Moi je veux pas paye 15h de plus sachant qu'elle ne sait mm pas comment je me roule. je refuse du coup elle veut me rembourse 400 euros sur les 920 euros c'est qui ne me convient pas car je juste aller au

code et je l'ai eu. En un mot pour elle toutes les prestation de code valent 520 euros et 400 euros pour la conduite.

Par **ninis13**, le **23/05/2013** à **23:13**

bonsoir , j'ai un souci avec mon auto ecole et je veux bien savoir comment ça se passe pour récupérer mon dossier et mon argent merci

Par **Liliflodou**, le **04/07/2013** à **22:21**

Bonjour,

Je ne sais pas si je vais avoir la chance que quelqu'un me réponde car j'arrive un peu tard ^^

Voilà, je suis inscrite dans une auto école depuis 2012.

À ce jour je ne suis allée que 3 fois à "l'apprentissage" du code et fait 1h de conduite dite "test", car mon emploi du temps professionnel me permet que très rarement à pouvoir aller au code, les horaires ne sont pas compatibles.

Bref, je leur ai versé 500 euros en tout.

Ma question est : est-il possible de récupérer même une partie de mon avance ?

Car quoi qu'il arrive, ma vie professionnelle actuelle ne me permettra pas de faire quoi que ce soit pour passer mon permis.

De plus j'ai besoin de cet argent.

J'ai bien entendu déjà tenté de joindre la responsable de l'auto-école, en vain malgré qu'elle est pris connaissance de ma requête via mon moniteur.

Alors que faire ?

Merci d'avance !

Par **Lag0**, le **05/07/2013** à **07:51**

Bonjour,

Comme souvent, la première réponse est de relire votre contrat, s'il existe une possibilité de résiliation avec remboursement, elle doit y être indiquée. Sinon, peu de chances que vous puissiez le faire.

Il faut bien voir ici que vous êtes la seule responsable du problème puisque c'est vous qui ne pouvez pas vous rendre aux cours.

Par **anabel**, le **01/10/2013** à **20:46**

Bonjour,

Voilà mon histoire d'auto ecole :

1ère inscription en 2005 dans une auto ecole. J'ai payé un forfait code et conduite de 850 euros à l'époque. J'ai obtenu le code du premier coup et j'ai démarré les heures de conduite.

La monitrice n'allait pas bien et se disputait avec son ex mari pendant que je conduisais. J'ai donc passé 20 heures de conduite sans rien apprendre (à part rouler). J'ai changé de moniteur et celui ci était parfait. Au bout de 30 heures de conduites avec lui (et oui, 30 heures !!), j'ai voulu passer l'examen de conduite. Et il m'a dit que je n'étais pas prête ...et à cette période là, je me faisais licencié. Du coup, je préférerai laisser tomber, vu que je n'avais pas beaucoup d'argent, et que l'argent que j'avais, j'allais le dépenser dans la conduite, sans savoir si j'allais passer l'examen un jour ...

les années ont passé et j'ai déménagé. Le permis de conduire, j'en ai eu moult fois besoin, et aussi, c'est le fait de vouloir conduire, tout simplement.

Je me suis inscrite dans une auto école de ma ville. J'ai payé un forfait : de nouveau le code et la conduite. Le code j'ai dû le reprendre, puisqu'après 3 ans, le premier ne valait plus rien. J'ai payé 1021 euros le tout. J'ai été assidue au début, et puis à cause du boulot j'ai dû arrêter d'y aller l'année dernière. Je viens de me réinscrire avec la ferme intention de le passer sans lâcher ma motivation. J'ai demandé à m'inscrire en code uniquement, pour ne pas payer le tout. Et du coup ils m'ont fait payer 504 euros. Je n'ai jamais eu de contrat, je n'ai qu'un reçu. Je souhaite passer ma conduite en candidat libre. Mon conjoint me propose de me donner des cours de conduite avec une voiture à double commande.

Pourrais je récupérer mon dossier ? Ils m'ont donné mon livret d'apprentissage à ma demande (mais ils ont jeté l'ancien qui émanait de la précédente auto école, j'en suis très étonnée. Celui ci mentionnait les heures passées. Par contre, j'ai gardé le relevé d'heure que la précédente auto école m'avait laissé, donc il y a une trace des heures de conduite effectuées)

Que me conseillez vous ?

Par **anabel**, le **03/10/2013** à **10:43**

en fait c'était 52 heures, et pas 30 heures (après recomptage d'après le relevé)

Par **Sevoss**, le **23/12/2013** à **09:42**

Bonjour

Je suis inscrite dans une auto école depuis 4 mois. J'ai commencé à travailler puis les horaires de l'auto école ne me conviennent pas j'ai demandé de retirer mon dossier ils m'ont demandé 300€ de frais est ce que je dois payer cette somme ? Que me conseillez vous ?